



Communiqué des fédérations FERC CGT, FNEC FP-FO et Sud éducation de l'Hérault

Les organisations syndicales FERC CGT, FNEC FP-FO, SUD éducation de l'Hérault constatent que la réouverture programmée des écoles, établissements et services est annoncée et programmée malgré les recommandations du Conseil Scientifique. Celui-ci indique dans son avis du 20 avril 2020 (page 16) qu'il « *propose de maintenir les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités fermés jusqu'au mois de septembre.* »

- Pour Patrick Bouet, président du **Conseil de l'ordre des médecins**, c'est une décision illogique et dangereuse : "Déconfiner le milieu scolaire reviendrait à remettre le virus en circulation" :
- Le 14 avril, JP Hamon, président de la **Fédération des Médecins de France** estime que c'est « un risque inutile ».
- Le **Conseil scientifique** mis en place par le gouvernement préconise dans son avis du 20 avril 2020 (page 16) : " Le risque de contagiosité individuelle chez les jeunes enfants est incertain, mais paraît faible. A l'inverse, le risque de transmission est important dans les lieux de regroupement massif que sont les écoles et les universités, avec des mesures barrières particulièrement difficiles à mettre en œuvre chez les plus jeunes. En conséquence, **le Conseil scientifique propose de maintenir les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités fermés jusqu'au mois de septembre** ".
- L'**INSERM** dans son avis du 14 avril préconise le maintien de la fermeture des écoles lors de la première phase de déconfinement.

Par ailleurs, lors du CHSCT Ministériel du 3 avril, un vœu a été adopté exigeant notamment **un dépistage systématique des personnels et des élèves avant d'envisager toute réouverture des établissements scolaires**. Le ministre n'y a toujours pas répondu.

Le ministre refuse également de répondre à la demande que les personnels disposent de masques FFP2, les seuls à même de les protéger efficacement, les seuls reconnus comme protection individuelle dans le code du travail. La solution proposée étant la fourniture de masques dit « grand public » qui ne protègent pas dans un environnement contaminé.

Par ailleurs, Le CHSCTA a été reporté à deux reprises pour ne se réunir que le 5 mai, moins d'une semaine avant la réouverture des écoles. Les CHSCTD n'ont été réunis qu'à partir du 6 mai. Le ministère publie un protocole de reprise allégé une semaine avant le 11 mai...

Une large majorité de la population, des associations de parents d'élèves s'opposent également à cette reprise jugée trop prématurée.

Alors pourquoi, si ce n'est pour répondre à des impératifs économiques, rouvrir les crèches, les écoles, les collèges, les lycées alors que les conditions de sécurité sanitaire pour les personnels, les élèves et donc leurs familles ne seront manifestement pas garanties ?

Selon le ministre, il s'agit de venir en aide aux élèves qui ont décroché lors du confinement. Mais que reste-t-il de cet argument lorsque la reprise de l'école sera sur la base du volontariat des parents ? Qu'est-ce qui garantira que les élèves décrocheurs reviendront dans les établissements ?

Nous souhaitons bien évidemment une reprise de l'école et plus généralement la fin du confinement la plus rapide possible mais pas au prix de notre vie, de celle de nos familles, de celle des élèves et de la population en générale.

Nous considérons que les conditions de sécurité pour une reprise le 11 mai ne sont pas réunies.

Nous revendiquons :

- Aucun retour dans les établissements tant qu'un dépistage systématique et régulier de l'ensemble des élèves et des personnels ne sera pas mis en place.**
- La dotation en quantité suffisante de masques FFP2, seules à même de protéger les personnels d'une contamination éventuelle, de gel hydroalcoolique et de savon, de visière, de blouses, de charlottes et de gants (spécifiquement en maternelle où la distanciation ne pourra être strictement respectée)**
- La possibilité pour les IEN et chefs d'établissements de fermer les établissements scolaires et de décider d'une quatorzaine en cas avéré de fréquentation par une personne affectée par le Covid-19.**
- Aucun retour imposé sur le lieu de travail tant que le déconfinement total ne sera pas mis en œuvre et que la santé et la sécurité des personnels n'est pas garantie par l'employeur !**

Si ces dispositions n'étaient pas appliquées les organisations syndicales CGT, FO, Sud éducation accompagneront tous les personnels souhaitant faire usage de leur droit de retrait. Un préavis de grève est déposé afin que les personnels puissent faire valoir ce droit.

Les organisations FERC CGT, FNEC FP-FO, SUD Éducation appellent les personnels à se réunir en heure d'information syndicale et réunion d'information syndicale, y compris par visio ou audioconférence , afin de discuter des suites à donner pour constituer le rapport de force.

6 mai 2020